

PREMIER RENDEZ-VOUS PRÊT IMMOBILIER

Nous vous remercions de nous transmettre selon votre situation :

VOTRE PROJET

Tout document disponible relatif à votre projet immobilier (contrat de réservation ou de construction, promesse de vente, devis travaux...).

VOS RESSOURCES

2 derniers avis d'imposition,

3 derniers bulletins de salaire (ou le dernier si vos salaires sont déjà versés sur un compte Société Générale),

2 dernières liasses fiscales (2033, 2035 ou 2050) si vous êtes non salariés (artisans, professions libérales...).

VOS CHARGES

3 derniers mois de relevés de compte(s) bancaire(s) autres que Société Générale (le cas échéant).